

# **Le *Blatterhaus* de Strasbourg : son histoire, son fonctionnement et ses malades de la fin du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1686**

par Jessica LEUCK

Le quartier de la Petite France est l'attraction touristique incontournable de Strasbourg à côté de la cathédrale. Avec ses maisons à colombages, ses petites places et rues pittoresques, ce quartier s'avère romantique et idyllique. Parmi les milliers de touristes qui visitent chaque année la Petite France, peu connaissent son passé et encore moins l'origine de son nom. Ancien lieu de vie et de travail de tanneurs, meuniers, pêcheurs mais aussi de bourreaux et de prostituées, la Petite France hébergeait jadis pauvres, marginaux et exclus. Ce quartier, aujourd'hui cher aux Strasbourgeois, tire son nom du *Blatterhaus*, l'hospice spécifique pour les malades atteints du *mal français* fondé au quartier Finkwiller. Transféré en 1686 sur la Grande Île, les gens appelaient cet endroit désormais *Zum Franzosel* ou *Zum kleinen Franzosel*<sup>1</sup>. Cette maladie appelée à l'époque *Franzosenkrankheit* est connue de nos jours sous la dénomination de syphilis. Il s'agit d'une infection sexuellement transmissible, à nouveau en recrudescence, qui apparaît à la fin du XV<sup>e</sup> siècle en Europe. Cette pathologie, qui aurait été apportée par Christophe Colomb lors de sa découverte du Nouveau monde est appelée communément mal de Naples, mal français ou encore *böse Blattern*. Elle bouleverse les sociétés des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Strasbourg, tout comme d'autres villes importantes de l'époque, se voit alors confrontée à l'afflux de ces nouveaux malades pour lesquels les médecins n'ont pas de traitement pour les soigner.

Le sujet des maladies vénériennes, et en particulier du mal français, peut paraître pour certains, à première vue, très étonnant ou même répugnant. Cette répugnance peut expliquer le manque d'études et de recherches scientifiques, surtout récentes, de cette institution<sup>2</sup>.

Le travail avait pour but d'étudier de manière approfondie les aspects politiques, économiques, médicaux, mais surtout sociaux de cet hôpital tout en dépoussiérant les sources exceptionnelles de l'institution intégrées dans le fonds des archives hospitalières conservé aux Archives Municipales de la Ville de Strasbourg.

---

<sup>1</sup> *Zum Franzosel* ou *Zum kleinen Franzosel* sont des expressions allemandes qui signifient « Chez le Petit Français ».

<sup>2</sup> Durant nos recherches, nous nous sommes basé sur des travaux anciens ainsi que des articles n'abordant qu'un aspect particulier de l'hôpital.

Grâce à un grand nombre de sources, d'une importance capitale pour l'analyse du sujet, il nous a été possible d'étudier minutieusement l'hôpital et la manière dont la ville organisait l'afflux des malades. De plus, nous avons constaté que l'histoire du *Blatterhaus* est à la fois passionnante, mouvementée et informative. Ces sources, riches et décevantes en même temps, nous livrent de nombreuses informations sur les malades et la consommation alimentaire de l'hôpital par exemple, mais ne donnent pas de renseignements de façon continue. En effet, les sources analysées et étudiées dans le cadre de notre travail datent du début de l'activité de l'hôpital, d'autres du milieu de son existence ou encore de la fin de la période étudiée. Quelques séries de sources comme les comptes ou les registres de malades présentent des lacunes au niveau de la conservation et ne peuvent donc pas livrer des renseignements de manière sérielle. Ce manque d'informations plus précises nécessite parfois la formulation d'hypothèses afin d'expliquer au mieux des faits rencontrés et les conclusions effectuées.

Tout au long de notre travail, nous avons donc analysé ces sources de qualité différente, retracé l'identité des malades - leur origine, leur sexe, leur métier, leur classe d'âge et la durée de leur hospitalisation, reconstitué leur quotidien à l'hospice et analysé les dépenses et ressources de la maison. De même, grâce à d'autres études, nous avons comparé le *Blatterhaus* de Strasbourg avec des établissements de même type dans d'autres grandes villes, sans oublier d'analyser la manière dont la société percevait la maladie, ses réactions et les réponses apportées pour y remédier.

Le coeur de notre travail consistait dans la transcription et l'analyse des registres de malades. Grâce à ces registres, il nous a été possible de retracer, en partie, le nombre de patients accueillis dans le *Blatterhaus* durant l'époque étudiée. Tenus par les *Blatterärzte*, les médecins pour syphilitiques, ces listes nous permettent non seulement de connaître le nombre de malades soignés dans l'hôpital, mais aussi de définir, pour la plupart d'entre eux, le sexe, le lieu d'origine ainsi que le statut social. Bien que ces registres soient de qualités différentes<sup>3</sup>, incomplets<sup>4</sup> et excluent les malades qui ont suivi des cures et thérapies privées, soit chez un médecin-barbier soit à leur domicile, ils

---

<sup>3</sup> Mis à part les registres des années 1633 à 1636, qui regroupent l'hébergement des malades de façon annuelle, toutes les inscriptions de malades fonctionnent selon une répartition en trimestre. En effet, nous disposons de registres de seulement deux trimestres pour les années 1568, 1569, 1575 et 1578; et de trois trimestres pour les années 1570, 1571, 1576 et 1577. Les registres conservés pour les années 1584, 1600, 1603, 1605 et 1633 à 1636 couvrent toute l'année.

<sup>4</sup> Au total, nous sommes en présence de données sur les malades pour 26 années, réparties tout au long de l'époque étudiée.

nous permettaient néanmoins de donner un aperçu des malades accueillis au *Blatterhaus*.

Ne considérant que les années avec données complètes, l'hôpital de Strasbourg a accueilli au total 4430 patients, soit en moyenne 252 malades par année (cf. *graphique n°1*). Pour 2431 d'entre eux, nous avons pu établir le sexe<sup>5</sup>. Ainsi, nous comptons 1295 hommes, 1009 femmes, 63 garçons et 64 filles, soit une répartition de 53% d'hommes, de 41% de femmes, dont 6% d'enfants<sup>6</sup>. La différence entre les deux sexes est claire et est surtout frappante pour les années 1568, 1569, 1570, 1571, 1575, 1578 et 1584 où nous remarquons une présence masculine en moyenne deux fois plus importante (cf. *graphique n°2*). Parmi les diverses entrées recensées dans les registres, 1385 donnent des renseignements sur la situation sociale du patient. En analysant ces informations, nous comptons 126 veuves et 264 *ehefrawe* ou *husfrawe* et 353 filles et fils célibataires qui se trouvent encore sous la responsabilité de leur père. Concernant les hommes, 461 ont un métier, 42 sont des compagnons et 139 des valets.

Ces registres nous renseignent aussi sur l'origine des malades. Parmi 3559 patients, seuls 211, soit 5,9% des malades, sont originaires de la ville de Strasbourg. Les malades soignés dans le *Blatterhaus* correspondent donc à 94,1% d'étrangers. Grâce à une recherche minutieuse des lieux étrangers indiqués dans les registres, nous avons retrouvé 629 villes et villages différents et ainsi identifié l'origine de 1549 malades du *Blatterhaus*. Parmi eux, 466 sont originaires de villages se trouvant actuellement dans le Bas-Rhin, 454 du Bade-Wurtemberg alors que 139 sont venus de Bavière pour se faire soigner (cf. *carte n°1 et n°2*). Bien que la plupart des étrangers soient originaires des environs de Strasbourg ou de l'Alsace et aient rarement parcouru plus que 100 km pour se rendre à l'hôpital, nous retrouvons aussi un certain nombre de gens originaires de régions lointaines. A titre d'exemple nous pouvons citer Thomas Wall, un soldat originaire de Dundee en Ecosse ou encore le soldat Georg Morges, lui originaire d'Edimbourg. Tous deux avaient parcouru, en 1633 et en 1634, une distance de plus de 1400 km pour se rendre en Alsace. D'autres destins méritent d'être présentés : Joachim Herwitz, un valet armurier, qui est originaire de Stralsund au nord de l'Allemagne ainsi

---

<sup>5</sup> Les données des années 1535, 1539, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613 et 1614 ont été repérées dans des chroniques ou autres textes et ne permettent pas de distinguer entre les différents sexes.

<sup>6</sup> La distinction entre adultes et enfants s'est faite à partir des notices des registres. Sont considérés comme garçons ceux dont la notice indique le terme «*Söhnle*» ou «*Söhnl*» et comme fille ceux dont la notice indique le terme «*Dörterli*» ou «*Dörterle*». Les notices qui présentent le mot «*Dochter*» ou «*Sohn*», ont été interprétées comme des jeunes adultes ou des adultes.

que Hans Jacob Frisch de l'île de Rügen, ont tous les deux parcouru environ 970 km en 1578 pour se faire soigner au *Blatterhaus*; Cattarina Lerones qui est venue avec sa fille Appolonia et son fils Benedict de Luxdorf (*actuellement Jablinec nad Nisou en République Tchèque à 714 km de Strasbourg*) ou encore Johan Perle, un compagnon tailleur, originaire d'Amiens qui a réalisé un trajet de plus de 520 km pour parvenir à Strasbourg. Malheureusement la présence de ces gens, venus de très loin, reste, pour un grand nombre d'entre eux, difficile à expliquer. Les admissions enregistrées entre 1621 et 1648 sont très probablement à mettre en lien direct avec la guerre de Trente ans, le grand nombre d'individus mobilisés et les nombreux réfugiés. La présence de divers compagnons étrangers, quant à elle, peut s'expliquer par l'obligation de ces derniers de voyager à travers l'Europe dans le cadre de leur apprentissage. La présence de ces personnes originaires des quatre coins d'Europe, que ce soit avec ou sans intention, au *Blatterhaus* souligne la grande notoriété qu'avait l'hôpital dans ses environs et dans des régions plus ou moins lointaines.

Enfin, les registres nous permettent de connaître la durée moyenne de prise en charge des différents patients de l'hôpital de Strasbourg (en moyenne 81 jours entre 1633 et 1636) ainsi que le nombre de décès des patients. Des 4430 malades soignés durant l'époque étudiée il n'y a que 380 qui sont décédés à l'hôpital. Le *Blatterhaus* semble donc avoir connu un grand succès avec les thérapies mises en oeuvre et les soins donnés aux malades, car, d'après les documents, 92% des patients ont quitté l'hôpital guéris au sens du terme de l'époque (*cf. graphique n°3*). Il faut néanmoins savoir que la maladie n'est guérissable qu'à partir de la découverte de l'antibiotique pénicilline en 1928. Les personnes qui quittaient l'hôpital ne souffraient donc, le plus souvent, plus des symptômes primaires de la maladie, mais portaient toujours le germe contagieux. Nombreuses étaient sans doute celles qui, après des premiers symptômes minimes, se trouvaient dans une période d'incubation de deux à cinq ans avant que les symptômes graves n'apparaissent. Le fait que les symptômes de la maladie déclinaient avant de s'aggraver peut expliquer le fait que 93 des 4430 malades ont reçu une double cure, la première n'ayant pas guéri le patient. De plus, le sort des malades sortis de l'hôpital ainsi que celui des gens soignés à la maison nous reste inconnu et nous empêche de nous prononcer sur le nombre exact de rechutes et de décès liés directement à la maladie.

Au niveau économique, nous savons qu'au début de son fonctionnement, l'hôpital profitait d'une bonne gestion économique, malgré des difficultés financières qu'il dut surmonter lors de sa fondation. À cause du manque de documents conservés pour la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> et pour tout le XVII<sup>e</sup> siècle, l'assise économique de la maison reste inconnue pour cette période. Malgré ces nombreuses lacunes, une vision globale de la situation économique et administrative de l'hôpital a pu être établie grâce à l'étude des documents concernant le *Blatterhaus* conservés dans le fonds des archives hospitalières aux archives municipales de Strasbourg. L'analyse de ces documents a montré que les revenus principaux, à savoir les donations, les aumônes et les quêtes, étaient en lien étroit avec la charité et l'amour du prochain. Sans ces apports, aussi bien en argent qu'en nature, la situation économique de la maison aurait été déficitaire et sa gestion impossible.

Une autre approche de ce travail consistait dans une analyse au niveau médical de l'hôpital des vénériens et du Mal de Naples en soi. Étant donné que les médecins de l'Antiquité ignoraient la nouvelle maladie et que, par conséquent, les médecins de l'époque moderne ne trouvaient aucun remède chez leurs prédécesseurs, ces derniers ne pouvaient plus se baser sur des conseils thérapeutiques et des descriptions de maladies des Anciens et devaient donc trouver de nouveaux moyens de traitements. Les traitements administrés à l'hôpital se basaient sur le mercure et sur le bois de gaïac. Le traitement à base de mercure consiste essentiellement dans des frictions d'onguents appliqués aux membres extérieurs du corps. Afin de garantir une guérison, les malades, une fois enduits de mercure, sont placés dans des « étuves étroites et surchauffées afin de permettre au mercure de s'introduire dans les voies respiratoires »<sup>7</sup>. Le but du traitement consistait dans une perte maximale de salive et d'une transpiration excessive afin d'éliminer la substance responsable du mal français. Ces symptômes d'empoisonnement

---

<sup>7</sup> FRENEY et HANSEN, « Histoire du traitement de la syphilis avant la pénicilline », dans: *Antibiotiques*, Vol. 3, n°4, 2001, p.234.

par le mercure étaient alors bon signe et interprétés comme une étape importante avant le rétablissement total des malades. La citation suivante résume la thérapie à base de mercure : « Deux minutes avec Vénus, deux ans avec mercure »<sup>8</sup>. La thérapie à base de bois de gaïac était moins agressive et plus anodine que celle à base de mercure. L'administration du bois de gaïac se faisait par des décoctions chaudes du bois. Les malades étaient soumis à des stricts régimes alimentaires et devaient boire un demi-litre de la décoction répartie sur toute la journée. Après l'administration du breuvage, les malades étaient placés dans des chambres spéciales pour y transpirer durant une à trois heures. Le but recherché de la cure à base de gaïac était donc le même que celui de la cure mercurielle. Grâce à ces soins, l'hôpital gagne très vite en renommée ce qui se fait remarquer par le grand nombre de malades venant de loin pour se faire soigner et par l'important taux de "guérison" des malades soignés dans l'établissement. Les hôpitaux pour vénériens se distinguent donc des autres hôpitaux de l'époque par le fait qu'ils ne sont pas simplement des centres d'hébergement où étaient nourris, lavés et gardés au chaud les pauvres malades, incapables de travailler. Leur fondation marque un changement structurel vers une institutionnalisation de l'assistance.

Un dernier aspect qui nécessite d'être évoqué consiste dans le fait que l'étude du *Blatterhaus* nous a rendu attentif aux grandes différences d'accueil et de soutien de ces malades entre l'Empire romain germanique et le Royaume de France. Alors que nous retrouvons très tôt des institutions spécialisées dans l'accueil des *Blatterkranke* du côté germanique, ces mêmes malades sont balancés d'un établissement vers un autre et opprimés par des lois et règlements stricts et sévères édictés par les autorités françaises qui les considéraient comme des mi-délinquants et des mi-malades.

En résumant, l'étude de l'histoire, du fonctionnement et des malades du *Blatterhaus* de Strasbourg a montré que la situation des malades aussi bien au niveau social qu'au niveau médical s'améliore au fil de l'époque étudiée, même si leur sort à l'hôpital n'est pas toujours garanti à cause d'une mauvaise gestion de la maison et des soins pas toujours adéquats.

Le transfert de l'hôpital dans ce que nous appelons aujourd'hui Petite France en 1686 et sa réunion d'un point de vue administratif à l'Hôpital en 1701, puis son annexion définitive à ce dernier en 1789 montrent que le *Blatterhaus* a existé encore 100 ans après l'époque étudiée dans ce travail. Ce siècle d'existence a laissé des traces dans le fonds du *Blatterhaus* qui conserve de nombreux documents inédits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces documents aussi riches en informations que ceux analysés pour les années 1503 à 1686, n'attendent que d'être

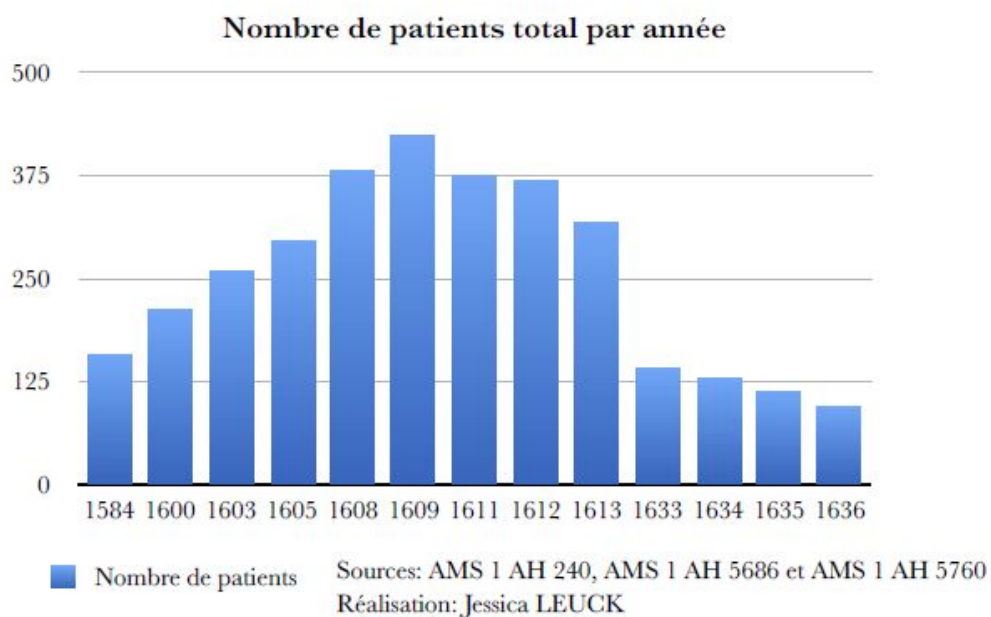
---

<sup>8</sup> Titre emprunté de l'article de O'SHEA J.G., « « Two minutes with Venus, two years with Mercury » - Mercury as an anti-syphilitic chemotherapeutic agent », dans : *J Roy Soc Med*, 1990, 83, p. 393-395.

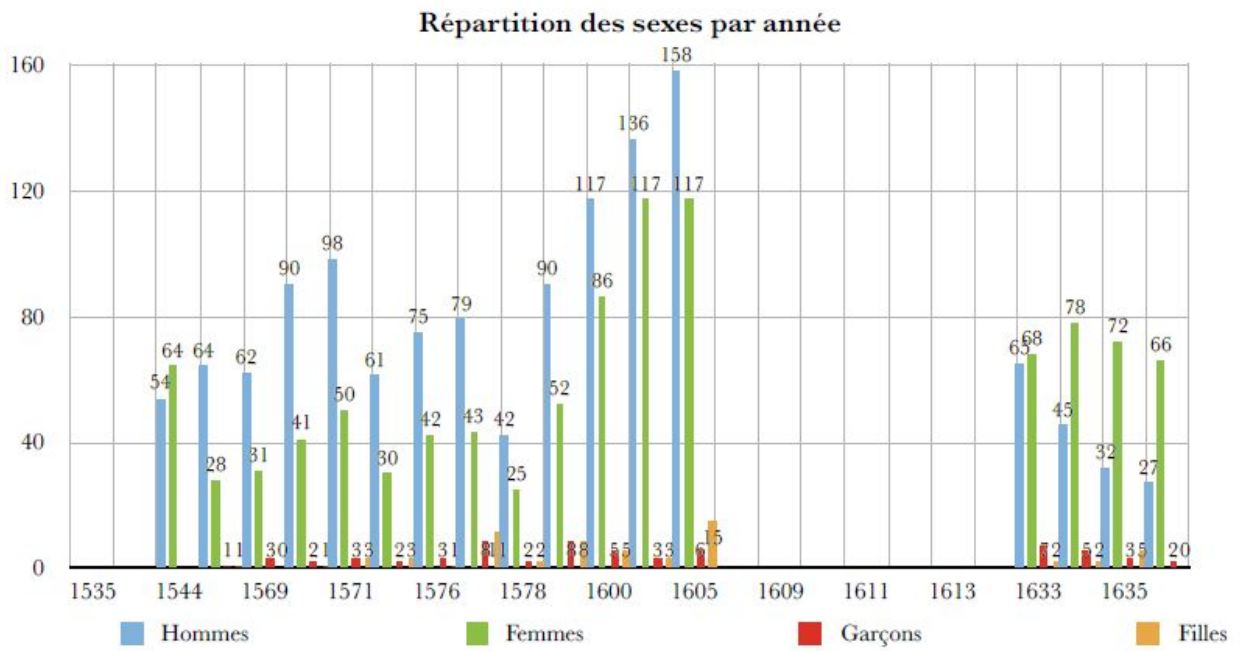
dépoussiérés pour continuer à dévoiler le rôle important que jouait cet hôpital aussi bien au niveau politique, économique, médical que social.

Directrice de recherches : Elisabeth Clementz

## GRAPHIQUE 1



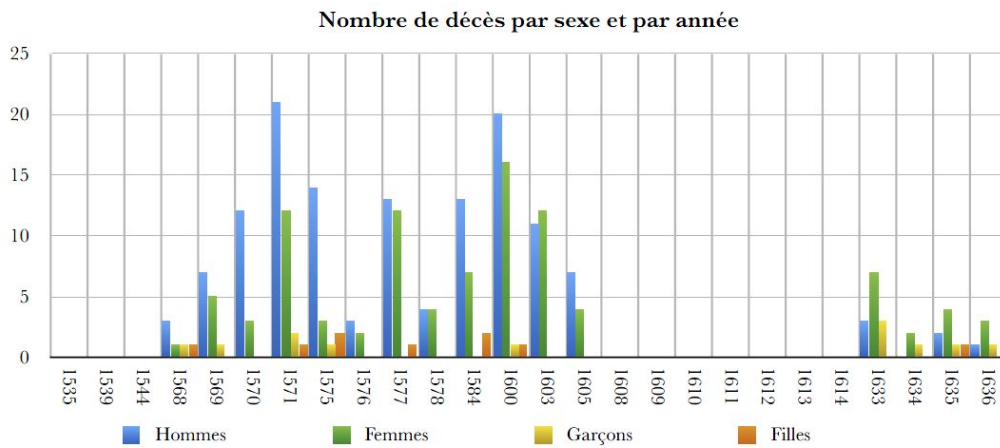
## GRAPHIQUE 2



Sources: AMS 1 AH 240, AMS 1 AH 5686 et AMS 1 AH 5760

Réalisation: Jessica LEUCK

## GRAPHIQUE 3

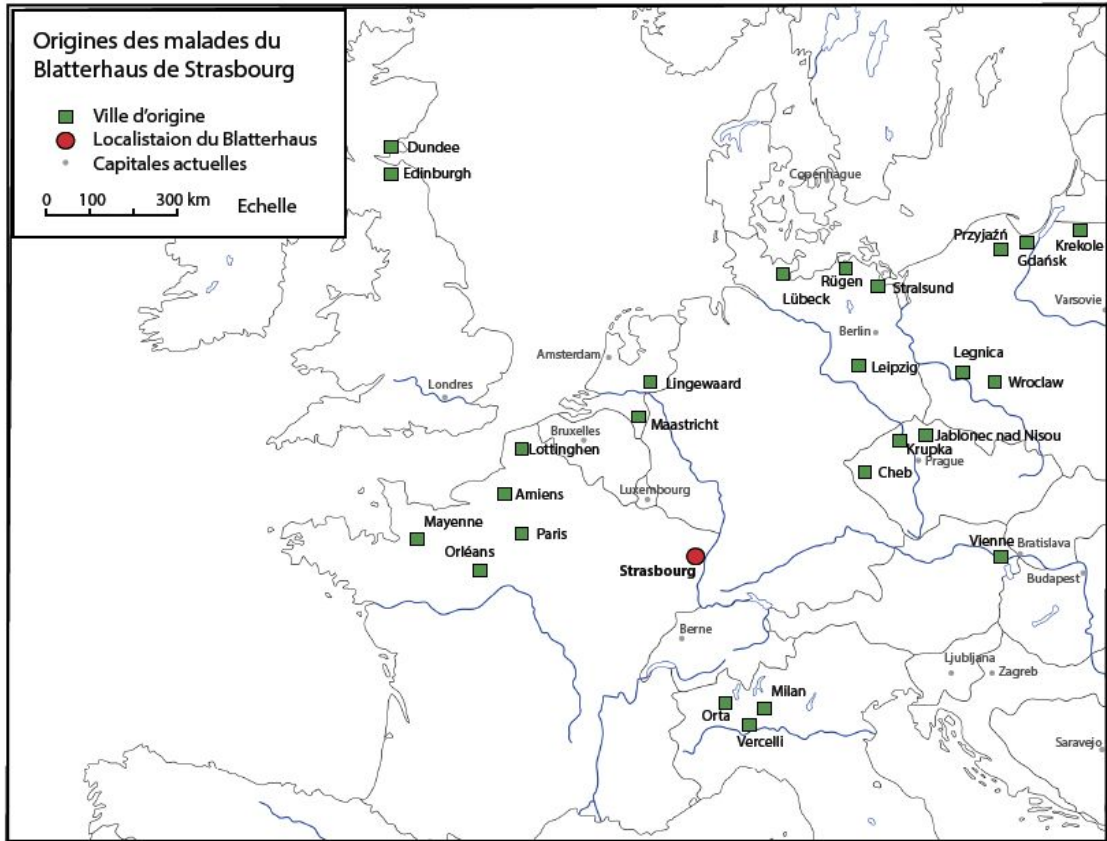


Sources: AMS 1 AH 240, AMS 1 AH 5686 et AMS 1 AH 5760

Réalisation: Jessica LEUCK

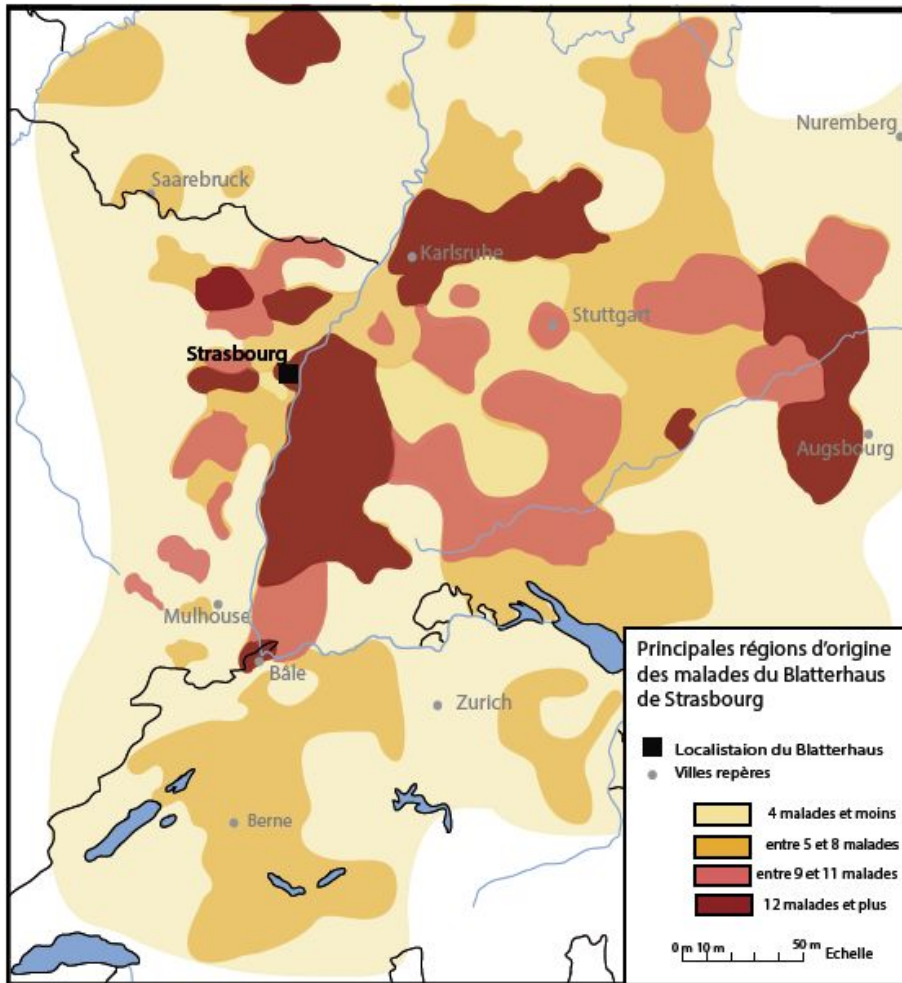


CARTE 1



Source: AMS 1 AH 240, AMS 1 AH 5686, et AMS 1 AH 5760  
Infographie: Jessica LEUCK

CARTE 2



Sources: AMS I AH 240, AMS I AH 5686 et AMS I AH 5760

Infographie: Jessica LEUCK

Fons de carte: d-maps.com

# « La ville libre d'Empire de Strasbourg et la Suède de Gustave II Adolphe durant la guerre de Trente Ans: négociations, alliance et propagande (1631-1633) »

par Pierre KRIEGER

L'association de la République de Strasbourg avec le royaume de Suède peut paraître surprenante à bien des égards. En effet quels peuvent être les points communs entre la cité alsacienne et le royaume nordique en pleine guerre de Trente Ans ? Certes, des relations intellectuelles et universitaires se tissent entre les deux États dès le XVI<sup>e</sup> siècle mais celles-ci sont marginales durant notre période, car étouffées par la guerre qui ravage l'Europe et particulièrement l'Empire. À la suite du mémoire de Master de David Merkling intitulé « De la neutralité officieuse au traité d'Aschaffenbourg : la « *Freie Reichsstadt* » de Strasbourg et l'Union évangélique dans les premières années de la guerre de Trente Ans, 1618-1621 », soutenu en 2013, nous avons choisi de nous intéresser aux relations diplomatiques entre la Suède et Strasbourg durant la guerre de Trente Ans et particulièrement de l'année 1631 à 1633, et également à la propagande liée aux Suédois dans la ville.

Les sources utilisées pour notre travail ont été multiples. Concernant le volet diplomatique de notre sujet, les Archives municipales de Strasbourg recèlent une quantité importante de documents manuscrits qui nous ont permis de développer et d'enrichir notre sujet : les actes constitutifs et politiques de la commune (série AA), constitués majoritairement de la correspondance diplomatique de la République de Strasbourg ; les protocoles ou procès-verbaux des Conseils de la ville (Conseil des XIII : série 3R, Conseil des XXI : série 1R et *Verordneten Herren* : série 4R<sup>9</sup>), ainsi que, dans une moindre mesure, les archives du fonds Saint-Thomas (série 1AST).

Ces documents ne sont pas d'un accès aisé puisque, outre l'écriture très difficile à déchiffrer et à transcrire, la langue pratiquée est un mélange d'allemand, de latin et de français, construite avec des tournures de phrases pompeuses et interminables, lorsqu'il ne s'agit pas exclusivement de latin moderne. En clair, la compréhension des documents est très ardue et nécessite beaucoup de temps pour pouvoir les exploiter convenablement.

---

<sup>9</sup> Seulement à partir de l'année 1632.

Les sources se rapportant à notre partie traitant de la propagande liée au roi de Suède et aux Suédois dans la ville de Strasbourg sont beaucoup plus variées que pour le précédent volet de notre travail. En effet, nous pouvons trouver des opuscules imprimés contenant des prêches, des oraisons funèbres, des poèmes ou encore des chansons ; des feuilles volantes ; des peintures et des gravures ; ou bien encore des médailles.

La guerre de Trente Ans en Alsace et particulièrement à Strasbourg, source d'un déficit chronique d'intérêt depuis la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle avec la publication des travaux de Karl Jacob, de Rodolphe Reuss et de Jean-Baptiste Ellerbach. Les travaux réalisés demeurent aujourd'hui très anciens - il n'y a guère que l'ouvrage de Wolfgang Hans Stein<sup>10</sup> qui relève le niveau, alors que celui-ci date d'il y a maintenant plus de trente ans - et il devient urgent de renouveler les études sur cette période déterminante de l'histoire de l'Alsace et de Strasbourg. D'autant plus que la quantité d'archives disponibles est très importante et qu'elles n'ont été que très peu exploitées.

Pour résumer la situation diplomatique entre les deux États, la ville de Strasbourg scelle le 28 mai 1632<sup>11</sup> un traité d'alliance avec le royaume de Suède dirigé alors par le roi Gustave II Adolphe (1594-1632). Cet acte est sans doute le dernier soubresaut, la dernière initiative politique de grande ampleur de la ville d'Empire si puissante et florissante au XVI<sup>e</sup> siècle, avant sa capitulation devant les troupes de Louis XIV en 1681. Mais Strasbourg n'est pas un cas isolé dans l'Empire, puisque celle-ci fait les frais d'un mouvement général qui relègue les villes libres allemandes à un rang subalterne, alors que ces dernières représentent une force de premier plan durant le siècle précédent. La République alsacienne ne constitue en effet en 1632 qu'un « nain » sur le plan politique de l'Empire, sans mentionner l'échelle européenne.

Par la signature du traité d'Aschaffembourg en 1621, la politique extérieure de la République déjà fortement décrédibilisée et affaiblie, semble comme paralysée par la peur des forces impériales. Les Strasbourgeois regardent impuissants les forces catholiques et la Contre-Réforme gagner au fur et à mesure du terrain en Alsace et encercler la ville. La publication de l'Édit de Restitution en 1629 aurait pu être l'occasion pour la ville de se détacher définitivement de Ferdinand II (1578-1637), Empereur champion de la Contre-Réforme, mais il n'en est rien. Certes la ville refuse de se conformer à cet Édit, mais la discipline et le légalisme luthérien, le devoir d'obéissance à l'Empereur dirigent la politique de la ville. De ce fait, la ville ne veut – ne peut - pas rompre avec

---

<sup>10</sup> STEIN, Wolfgang Hans, *Protection Royale. Eine Untersuchung zu den Protektionsverhältnissen im Elsaß zur Zeit Richelieus. 1622-1643* (Schriftenreihe der Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte, volume 9), Aschendorff, Münster, 1978.

<sup>11</sup> Calendrier julien. Le 7 juin pour le calendrier grégorien.

l'Empire. À l'image de la politique de la Saxe électorale jusqu'à son alliance avec les Suédois, de fait, puisque les troupes de Gustave-Adolphe occupent son territoire en 1631.

Il faut attendre encore trois ans après la publication de l'Édit pour que Strasbourg sorte de sa neutralité officielle, et cela n'a pas été chose aisée. Le premier contact officiel avec les forces suédoises est établi en octobre de l'année 1631, avec la mission de Marx von Rehlingen (1606-1633). Le *Rittmeister* augsbourgeois passe trois mois dans la République en essayant de gagner la ville à sa cause, mais échoue face à un Magistrat trop frileux et repart défait à la fin du mois de décembre. Comme le rappelle Wolfgang Hans Stein, les Strasbourgeois se trouvent encore loin de la zone d'influence des troupes suédoises en cette fin d'année 1631 - ce qui ne sera plus le cas au début de l'année 1632 où les soldats de Gustave-Adolphe sont bien présents en Allemagne du sud -, même si la victoire des forces protestantes à Breitenfeld a exercé un grand effet sur les mentalités. Il semble peu probable que Rehlinger ait pu durablement modifier les mentalités du Magistrat, au mieux peut-il acquérir pour le compte du roi de Suède un homme de main dans la ville en la personne de Josias Glaser (1588-vers 1650), que nous étudions longuement, et influencer quelques patriciens de la ville. Le « parti suédois » reste pourtant assez discret avant les premiers mois de l'année 1632 et ne se renforcera qu'au fur et à mesure de l'avance des Suédois en Allemagne.

Les véritables raisons pour lesquelles le Magistrat change aussi rapidement d'avis au début de l'année 1632 sont multiples. L'impressionnante puissance militaire suédoise remonte le Rhin, alors que les ennemis, que ce soient les Impériaux qui pullulent dangereusement en Basse-Alsace, ou les troupes du très catholique duc de Lorraine, ravagent les bailliages ruraux de la ville. De plus, le roi de France avance délicatement ses pions vers le Rhin et le Magistrat n'a aucune envie de tomber dans son escarcelle, quoi que puissent en dire les historiens très complaisants à l'égard de la politique de Richelieu (1585-1642) et de Louis XIII (1601-1643). Toujours est-il qu'au début de l'année 1632 le principe de la « *dilatorische Politik* »<sup>12</sup> est dépassé et épuisé jusqu'à la corde : la République ne peut plus temporiser et doit faire face à la situation critique de la guerre qui recommence à frapper à ses portes, ce qui n'était plus arrivé depuis l'invasion du comte Ernst II von Mansfeld (1580-1626) dans les années 1620. Pourtant il faut attendre le début de février 1632 pour voir le *Stadtschreiber* de la ville Johann Ulrich Fried (1590-1640) aller à la rencontre de Gustave-Adolphe. À ce moment précis les pourparlers entre les deux États sont réellement engagés. L'envoi de Johann Nikodemus von Ahausen au début du mois de mai permet d'amorcer la rédaction concrète du traité. Il n'a fallu que vingt jours pour sceller l'alliance entre les deux États. Le Magistrat de Strasbourg cherche à sauver le maximum face à la "gourmandise" des Suédois, mais doit céder face à la puissance qui est prête à déferler sur l'Alsace. Malgré tout, Strasbourg rompt sa

---

<sup>12</sup> « La politique dilatoire. »

neutralité - que nous devons tout de même nuancer - issue du traité d'Aschaffembourg, qui a duré un peu plus de dix ans, et s'engage à nouveau du côté des forces protestantes.

La mort du souverain suédois le 6 novembre 1632 sur le champ de bataille à Lützen provoque un grand retentissement chez les États luthériens et plus particulièrement chez les alliés du roi comme la *Freie Reichsstadt* de Strasbourg. C'est ce phénomène que nous tentons d'étudier dans notre partie consacrée à la propagande. En revanche, il faut tout de même nuancer et ne pas prendre à la lettre la description du chroniqueur Johann Jakob Walter (1604-vers 1677) narrant un désespoir total touchant la population strasbourgeoise induit par la mort de Gustave-Adolphe.

Nous ne pourrions jamais savoir le ressenti et les réactions des Strasbourgeois à l'annonce de cette nouvelle - hormis par la chronique de Walter, mais nous pouvons rendre compte, comme nous l'avons fait dans notre travail, des nombreux événements organisés et matériaux produits à l'occasion de sa mort. Les grands historiens de l'Alsace et de Strasbourg comme Francis Rapp, Bernard Vogler et même Jean-Pierre Kintz, mentionnent tous l'existence d'un véritable culte populaire prenant pour effigie le roi de Suède. Certes comme nous avons pu l'étudier, le milieu intellectuel et politique de la ville s'empare très rapidement de cette icône, mais qu'en est-il du peuple ? Nous ne pouvons guère mesurer l'ampleur de ce culte dit « populaire ». Dans notre travail, nous avons pu réaliser un inventaire - non exhaustif - des moyens de propagandes, ainsi que de l'action du Magistrat et des autorités religieuses de la ville, mais pas du réel impact de la mort de Gustave-Adolphe, ni des Suédois en général, sur les mentalités du peuple strasbourgeois.

*« Die Schilderung der Haltung Straßburg als Allierte Gustav Adolfs, als Glied des Heilbronner Bundes und seiner Verhandlungen nach dem Prager Frieden soll Gegenstand einer weiteren Arbeit sein. »*<sup>13</sup>

Plus d'un siècle après avoir écrit la conclusion de son ouvrage, la phrase de Karl Jacob est encore aujourd'hui d'actualité. Mis à part les travaux succincts sur la période produits par Rodolphe Reuss, Jean-Baptiste Ellerbach ou encore plus récemment Wolfgang Hans Stein, très peu, voire aucune analyse approfondie sur la période suivant la signature du traité d'alliance entre les deux États n'a été réalisée à ce jour. L'influence et la mainmise progressive du royaume de France sur l'Alsace et la République de Strasbourg a été étudiée en détails par de nombreux auteurs, contrairement à l'épisode suédois qui n'est que très superficiellement traité aujourd'hui. Il reste donc beaucoup de recherches à effectuer sur cette période délaissée, notamment, comme le dit Karl Jacob

---

<sup>13</sup> « La description de l'attitude de Strasbourg comme allié de Gustave-Adolphe, comme membre de l'Union d'Heilbronn et ses négociations après la Paix de Prague devra faire l'objet de travaux ultérieurs. », dans : JACOB, Karl, *Straßburgische Politik vom Austritt aus der Union bis zum Bündniß mit Schweden (1621-1632)*, C. F. Schmidt's Universitäts-Buchhandlung, Strasbourg, 1899, p. 147.

sur l'attitude de la ville de Strasbourg comme allié du roi de Suède, de son implication dans l'Union de Heilbronn, de son engagement dans les négociations de la paix de Prague, et plus généralement de la politique de la République jusqu'au retrait des Suédois d'Alsace et du placement de Strasbourg sous protection française.

De même concernant la propagande liée à la mort du souverain suédois, un travail d'analyse approfondi des œuvres et des moyens de la propagande doit être effectué, ce qui permettrait de révéler une immense richesse littéraire et artistique, pour enfin faire disparaître les qualificatifs de « pauvres et obscures » concernant les productions artistiques au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les perspectives de recherche concernant la guerre de Trente Ans à Strasbourg, et particulièrement lors de la période suédoise, sont encore très vastes et nécessitent un travail important dans le but de renouveler et surtout d'enrichir cette période délaissée.

Directrice de recherches : Mme Elisabeth CLEMENTZ

# LES ECOLES D'ARTILLERIE EN FRANCE DE 1720 A 1755 :

## LE CAS DE L'ECOLE DE STRASBOURG

par M. Hugues WEBER

L'école d'artillerie de Strasbourg est un peu l'Arlésienne : on en parle souvent à propos de Strasbourg au XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme d'un lieu de savoir inspiré par les Lumières, qui préfigure les grandes écoles du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais, au fond, on la connaît fort peu et fort mal. De fait, alors que le gymnase Sturm, l'école de santé et celle des infirmières ou encore l'école centrale du Bas-Rhin ont fait l'objet de nombreuses études approfondies de la part d'érudits locaux et d'universitaires patentés, l'école d'artillerie de Strasbourg n'a que rarement suscité l'intérêt en Alsace, alors même qu'elle a été active pendant plus d'un siècle, de 1679 à la Révolution.

Le même constat de carence peut d'ailleurs être fait à propos des quatre puis six autres écoles d'artillerie en exercice dans la France des Lumières. C'est d'autant plus curieux que d'autres écoles de même nature, telles que l'école du génie de Mézières ou celle des Ponts et Chaussées qui ont eu une longévité moindre et qui ont formé bien moins d'ingénieurs, ont cependant fait l'objet de recherches multiples et approfondies.

Le présent mémoire a donc pour ambition de faire quelque lumière sur cet objet méconnu qu'est l'école d'artillerie de Strasbourg. Comment est-elle organisée et quel est son mode de fonctionnement ? Qui sont les élèves et quel est leur profil ? En quoi consiste le curriculum de l'école et qui sont les enseignants ? Quels sont les moyens de l'école en matière d'infrastructure, de mobilier, de finance ? Mais avant de tenter de percer l'espèce de mystère que constituent pour nous les écoles d'artillerie, il est indispensable de comprendre le fonctionnement interne de l'artillerie ainsi que la façon dont les artilleurs viennent s'insérer dans l'armée de la monarchie.

### **1.- Qu'est ce au juste que l'artillerie aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles ?**

Comme tout établissement voué à l'instruction, une école est nécessairement le reflet, plus ou moins fidèle, de l'organisme qu'elle sert. Les écoles d'artillerie n'échappent pas à cette règle. Aussi, l'analyse de l'organisation et des missions de l'artillerie de Louis XIV est-elle à même de nous donner les clefs pour comprendre ce qui est bien plus qu'une arme chargée de tirer au canon. A cet égard, il est important de garder à l'esprit que l'artillerie est une institution d'origine médiévale qui, en 1680-1715, a conservé son organisation de type corporatif et qui a réussi à préserver son autonomie vis-à-vis des "ministres" de la guerre (Louvois puis Barbezieux et Chamillart) : le Grand Maître de l'artillerie, en sa qualité de grand officier de la couronne mais également de bâtard



légitimé de Louis XIV, est en effet subordonné directement au roi et traite d'égal à égal avec le secrétaire d'Etat de la guerre. Au fond, sans être restée la corporation de canoniers civils qu'elle était au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'artillerie est située à l'interface entre le monde militaire et le monde civil. Cette dualité est clairement perceptible lorsque l'on examine les diverses fonctions qu'elle exerce.

### **1.1.- La fonction industrielle de l'artillerie**

Si l'on fait la généalogie de l'artillerie, sa mission originelle consistait essentiellement à fabriquer des bouches à feu. A ce titre, les artilleurs étaient des maîtres artisans qui forgeaient ou qui fondaient des canons. Le fonctionnement de ces armements étant encore très empirique et capricieux, chacun s'accordait à reconnaître que les maîtres canoniers étaient les plus qualifiés pour s'occuper de la mise en œuvre des pièces d'artillerie pendant les guerres, avec l'aide de leurs propres ouvriers et apprentis. Aussi, à chaque déclenchement de conflit, les autorités militaires réquisitionnaient-elles ces maîtres artisans civils et leurs canons, pour la durée du conflit.

Cette situation évolue quand François I<sup>er</sup> décide que, si la construction des canons reste l'affaire d'entrepreneurs privés, maîtres canoniers ou maîtres fondeurs, la détention des pièces d'artillerie devient un monopole régalien. A partir de ce moment, le Corps de l'artillerie de France devient le véritable arsenal et l'armurerie du royaume, puisqu'il est chargé :

- de passer les marchés visant à la fabrication de toutes les bouches à feu et, par extension, de tous les armements (mousquets puis fusils ; sabres et baïonnettes, etc.) des troupes royales (à l'exception de la marine) ;
- de surveiller le processus de fabrication de ces armes dans les fonderies et manufactures privées ;
- de réceptionner les armements commandés, d'en tester la fiabilité et d'en assurer la comptabilité ;
- de stocker, d'entretenir et de réparer ces armements dans les magasins royaux établis dans les 150 places fortes du royaume ;
- enfin, de transporter et de fournir les canons, les fusils, les sabres, la poudre, etc. à toute l'armée pendant les opérations en fonction des besoins.

Ce volet technique et logistique de la mission de l'artillerie, propre au temps de paix, ne nécessite pas un personnel considérable : il faut quelques dizaines d'officiers civils appelés *commissaires ordinaires* (l'équivalent de capitaines) pour contrôler les processus "industriels", 100 à 200 *canonniers entretenus* et de l'ordre de 100 *gardes d'artillerie* (pour gérer les magasins d'armes), le tout chapeauté par le Grand maître de l'artillerie assisté par moins de cinquante collaborateurs (contrôleurs, trésoriers, commis ...). Somme toute, le Corps royal de l'artillerie doit compter, en temps de paix, de l'ordre de 500 personnes.

## 1.2.- La fonction militaire de l'artillerie

Au-delà de cette fonction technique qui reste primordiale dans tous les sens du terme, l'artillerie a conservé la mission de mettre en œuvre les canons pendant les guerres. Si, du point de vue de la technicité, cette mission n'a guère évolué du XVI<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, la quantité de canons a radicalement modifié les choses : de quelques bouches à feu pour toute l'armée sous François I<sup>er</sup>, on est passé à plusieurs centaines de pièces pour les armées du Roi-Soleil. Pour fixer les idées, l'ensemble des quatre équipages d'artillerie<sup>14</sup> mis sur pied par la monarchie pour la guerre de Succession d'Espagne est composé d'environ 200 canons et de 1 000 charrettes, le tout servi par 5 000 hommes (l'équivalent de 10 bataillons d'infanterie !) et tracté par 5 500 chevaux (l'équivalent de 40 escadrons, soit près d'un quart de toute la cavalerie !).<sup>15</sup>

Au plan matériel, le Corps de l'artillerie dispose, certes, dans ses magasins des 200 canons nécessaires pour mettre sur pied ces quatre équipages d'artillerie. Mais il tombe sous le sens que le demi-millier d'artilleurs entretenu en temps de paix par le Corps de l'artillerie ne peut pas fournir les 5 000 hommes nécessaires aux équipages du temps de guerre. Les quelques dizaines de commissaires ordinaires et les 200 à 300 *canonniers entretenus* peuvent, tout au plus, assurer l'encadrement technique des équipages. Pour le reste, l'artillerie est donc contrainte de mobiliser, en complément, 4 000 à 5 000 hommes, sans parler des 5 500 chevaux et du millier de charrettes.

Encore faut-il ajouter à ces moyens la main d'œuvre indispensable aux divers travaux de terrassement (pour préparer puis entretenir les chemins empruntés par les équipages, pour mettre en batterie les canons, pour creuser les tranchées ...). Faute de disposer de soldats en nombre suffisants, l'artillerie est donc contrainte de réquisitionner des paysans qui reçoivent l'appellation de *travailleurs* ou de *pionniers*. Un expert de l'artillerie du XVII<sup>ème</sup> siècle, Pierre Surirey de Saint-Remy<sup>16</sup>, évoque le chiffre de 10 000 *travailleurs* civils pour un équipage d'artillerie de 50 canons.

Reste enfin à assurer la protection de ces précieux équipages d'artillerie pendant leurs déplacements ainsi que pendant leur stationnement. Depuis Charles VIII, ce sont les régiments suisses, considérés comme les plus sûrs, qui fournissent les détachements nécessaires à cette mission de confiance.

---

<sup>14</sup> Un équipage d'artillerie, mis sur pied pour chacune des armées au début de chaque campagne, est constitué de matériels (les pièces d'artillerie et leur attirail ; tous les véhicules nécessaires au transport des canons, des munitions, de la poudre, des armements divers, des pontons, etc.) et des personnels nécessaires pour assurer le service des canons et le service du charroi.

<sup>15</sup> A titre d'exemple, le service d'une seule pièce d'artillerie nécessite, selon son calibre, de 10 à 40 personnes et de 9 à 23 chevaux.

<sup>16</sup> SURIREY DE SAINT-REMY, Pierre, *Mémoires d'artillerie*, Paris, Jean Anisson, 1697, 1<sup>ère</sup> édition en 2 volumes; 2<sup>ème</sup> édition augmentée, en 2 volumes, Paris, Rigaud, 1707 ; 3<sup>ème</sup> édition augmentée en 3 volumes, Paris, Jombert et Rollin fils, 1745.

### 1.3.- Comment l'artillerie forme-t-elle ses cadres au XVII<sup>ème</sup> siècle ?

Presque toutes les activités professionnelles disposent aujourd'hui d'une filière scolaire pour la formation de leur personnel. Il n'en a pas toujours été ainsi, loin s'en faut. Longtemps, seuls les médecins, les juristes et le clergé ont bénéficié d'établissements d'enseignement (les universités) destinés à leur inculquer le savoir nécessaire à leur futur emploi. Pour tous les autres métiers, le mode de transmission des connaissances est l'apprentissage, caractérisé par l'acquisition non livresque de savoir-faire professionnels, soit au sein de la famille, soit par placement chez un maître. Il s'agit essentiellement d'observer les gestes, les tours de main et les recettes du père, ou du maître, et de les reproduire à l'identique. C'est bien sûr vrai pour les artisans et les paysans, les chirurgiens et les architectes, mais aussi pour les ingénieurs, y compris ceux qui, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, se consacreront aux ponts et chaussées.

Mais c'est aussi une réalité dans l'armée royale, en particulier pour les soldats qui sont formés sur le tas par les caporaux et les bas-officiers et qui acquièrent, à l'usage, les quelques automatismes nécessaires pour les manœuvres de la compagnie et du régiment. Quant aux jeunes gens qui aspirent à devenir officiers, plusieurs filières s'offrent à eux pour se former. Les privilégiés sont placés comme pages auprès d'un grand personnage allié à la famille. D'autres profitent des *académies d'équitation* qui fleurissent en France au cours du premier XVII<sup>ème</sup> siècle. La plupart des jeunes gentilshommes s'engagent comme *cadets* ou *volontaires*, autrement dit apprentis officiers, dans la compagnie de leur père ou d'un de leur parent. Là, ils apprennent leur futur métier en passant successivement par tous les grades de soldat puis de bas-officier. Quelle que soit la voie choisie (pages, académies, cadets ou volontaires), le jeune noble entre dans la carrière au bout d'une ou deux années, parfois plus, en obtenant un emploi de sous-lieutenant « en pied » dans une compagnie d'infanterie ou de cavalerie : autrement dit, il est désormais titulaire d'un poste et est entretenu par le roi qui lui alloue une solde.

En la matière, l'artillerie du premier XVII<sup>ème</sup> siècle ne fait pas exception, du moins pour ses cadres permanents. Pour former ses officiers, les commissaires ordinaires, elle s'en remet à l'apprentissage de type familial : dès leur 10<sup>ème</sup> ou 11<sup>ème</sup> année, les cadets ou volontaires rejoignent la garnison de leur père ou, à défaut, d'un parent proche ; là, ils s'instruisent en observant leur aîné qui les « surveille, redresse, donne conseils et révèle les finesses du métier<sup>17</sup>. » A l'issue de ce noviciat qui peut durer 5 à 7 ans, les apprentis artilleurs sont faits « officiers pointeurs » ou « aide du parc », le premier grade d'officier dans l'artillerie. Tout compte fait, le mode d'inculcation traditionnel, par l'ouïr et le voir-faire, donne satisfaction, du moins tant que le nombre des cadres d'artillerie à former se limite à quelques dizaines par an.

---

<sup>17</sup> VIGUERIE, Jean de, *L'institution des enfants - L'éducation en France (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 303.

Mais à partir des années 1670, l'évolution radicale subie par l'artillerie change la donne. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs. D'une part, la fréquence et la durée des guerres au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>18</sup> entraînent une augmentation spectaculaire des effectifs de l'armée<sup>19</sup>, d'où un accroissement numérique proportionnel de l'artillerie ; il s'ensuit que l'artillerie a soudain besoin de plus de cadres formés. En outre, le fort taux de mortalité des artilleurs à l'occasion des sièges menés au cours de cette période<sup>20</sup> nécessite un afflux permanent de jeunes officiers pour remplacer les pertes. Enfin, la volonté de rationalisation qui anime la monarchie administrative peut s'exercer pleinement à l'égard de l'artillerie, exempte de vénalité, alors qu'elle se heurte dans le reste de l'armée à l'inertie des officiers qui sont, après tout, les vrais propriétaires de leurs compagnies et de leurs régiments. La convergence de ces facteurs crée une conjoncture spécifique à l'artillerie qui aboutit, d'une part, à l'invalidation du mode de formation des officiers par l'apprentissage de type corporatiste et, en contrepartie, à une réelle professionnalisation de ce Corps. Parmi les paramètres de cette professionnalisation, la création des écoles d'artillerie tient une place majeure.

## **2.- L'Ordonnance du 5 février 1720 : une révolution pour l'artillerie**

### **2.1.- Une révolution de l'organisation**

Par l'Ordonnance du 5 février 1720, l'artillerie est réformée de fond en comble, au point que l'on est fondé à parler de véritable révolution. L'ensemble très disparate des unités de canonniers, de bombardiers, de sapeurs, de mineurs et d'ouvriers d'artillerie est fondu en seul organisme militaire : le régiment Royal-Artillerie. Le fait que le roi se réserve d'être le colonel-propriétaire de ce régiment prouve l'intérêt tout particulier que le monarque porte à cette nouvelle unité. Fort de 4000 hommes, ce régiment, dont les effectifs sont principalement tirés de l'infanterie, est articulé en 5 bataillons répartis le long des frontières, du nord au sud : La Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble et Perpignan<sup>21</sup>. Chacun des cinq bataillons, commandé par un lieutenant-colonel, lui aussi issu de l'infanterie, est composé de façon strictement uniforme, en l'occurrence 8 compagnies de 100 hommes.

Audacieux et novateurs, les réformateurs de février 1720, les lieutenants-généraux de l'artillerie Camus Destouches et Vallière, ne sont pourtant pas allés jusqu'au bout de la réforme. C'était probablement trop demander d'une part aux commissaires du Corps royal (fiers de leur passé

---

<sup>18</sup> Pendant les 72 ans du règne de Louis XIV, la France a connu 57 années de conflits extérieurs, au point que l'historien étatsunien John Lynn parle de « guerre continue ». LYNN, John, *Les guerres de Louis XIV, 1667-1714*, Paris, Perrin, 2010, p. 10-11.

<sup>19</sup> En 1690, la France, qui ne compte que 20 millions d'habitants, entretient une armée 450 000 hommes.

<sup>20</sup> Vauban dit de l'artillerie et du génie qu'ils sont les « martyrs de l'infanterie ».

<sup>21</sup> En 1736, la frontière espagnole n'étant plus considérée comme belligère, le bataillon et l'école installés à Perpignan seront transférés à Besançon.

corporatif, de leur culture scientifique et de leur technicité) et, d'autre part, aux militaires du régiment Royal-Artillerie (animés par la culture du commandement, de la gloire, de l'honneur et contempteurs de toute science livresque), de se fondre d'emblée et définitivement dans une même entité. Aussi les réformateurs de 1720 ont-ils laissé subsister, côte à côte, deux organismes distincts : les écoles d'artillerie, émanation du Corps royal, et les bataillons de Royal-Artillerie issus de l'infanterie. Ces deux organismes sont certes destinés à vivre en symbiose permanente, dans la mesure où chaque école constitue le pôle instruction du bataillon jumelé. Mais, les choses étant ce qu'elles sont, cette cohabitation ne sera pas sans provoquer des rancœurs, des tensions, voire des crises, lorsqu'il s'agira de décider qui, du commandant de l'école ou du commandant du bataillon, aura le pas sur l'autre.

D'autant que la répartition des compétences entre ces deux autorités est pour le moins curieuse. Au commandant du bataillon, assisté de ses 8 capitaines, incombe la gestion de leurs 800 hommes, ainsi que leur recrutement et le maintien de la discipline, en somme toute la partie ingrate du métier. Et c'est au commandant de l'école que revient la partie noble : en temps de paix, il organise et contrôle l'instruction théorique et pratique, non seulement de l'école mais aussi du bataillon ; la guerre venue, c'est aussi lui qui prend le commandement de l'équipage d'artillerie mis sur pied par le bataillon, condamnant *de facto* le commandant de ce bataillon à jouer les utilités !

Malgré le caractère inachevé de la réforme en matière d'organisation du commandement, l'artillerie, qui était une corporation composée de quelques centaines de techniciens dépendant pour se mettre sur le pied de guerre de la mobilisation fastidieuse de personnel et de matériels réquisitionnés de bric et de broc, se mue en 1720 en une arme de plein exercice : en effet, à l'instar de l'infanterie et de la cavalerie, elle disposera désormais, non seulement de ses cadres spécialisés, mais aussi des 4 000 soldats du régiment Royal-Artillerie. Ainsi dotée, l'artillerie devient capable de mettre en œuvre, instantanément, plusieurs centaines de canons en appui des diverses armées mises sur pied par la monarchie et ce sans autre apport extérieur que les charretiers et leurs attelages réquisitionnés pour le charroi<sup>22</sup>.

## **2.2.- Une révolution de l'instruction**

La réforme de 1720 mériterait déjà l'intérêt pour ses aspects organisationnels, mais elle ne s'arrête pas là. Elle s'attache également aux principes et aux modalités de l'instruction. A cet égard, un nouveau modèle de formation du personnel est inventé et mis en œuvre. Ce modèle est absolument

---

<sup>22</sup> La réforme du train des équipages ne sera mise en œuvre que par Napoléon 1<sup>er</sup> par le décret du 26 mars 1807.

original, d'abord en raison du cadre institutionnel de l'enseignement, ensuite eu égard aux publics concernés et enfin du fait du programme et des matières enseignées.

- Au plan institutionnel, les concepteurs du nouveau modèle, qui considèrent que l'apprentissage traditionnel a atteint ses limites, postulent la scolarisation de l'instruction. Les écoles sont certes des institutions traditionnelles, mais elles n'ont jamais été utilisées ni pour l'enseignement technique, ni *a fortiori* dans l'armée<sup>23</sup>. Cinq écoles d'artillerie sont donc créées en 1720 et implantées dans les mêmes garnisons que les bataillons.
- L'originalité du modèle réside aussi dans les divers publics concernés par cette instruction d'un nouveau genre. Ce ne sont pas seulement les 160 adolescents aspirant à devenir officiers qui sont soumis au régime de la scolarisation, mais également les 200 sous-lieutenants, lieutenants et capitaines en second du régiment Royal-Artillerie, ainsi que les 120 officiers pointeurs et commissaires extraordinaires du Corps royal. Autant dire que la formation des officiers de l'artillerie s'étale sur 15 voire 20 années, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 30, parfois 35 ans. Par ailleurs, et c'est encore plus novateur, l'ensemble des 500 bas-officiers et des 3500 soldats des cinq bataillons sont, eux aussi, inclus dans le processus d'instruction, en même temps que leurs officiers, tout au long de la semaine et pendant toute leur carrière.
- Troisième et dernier aspect innovant, le programme d'instruction. Défini à l'échelon central et donc uniforme pour les cinq écoles et les cinq bataillons, ce programme est articulé de façon équilibrée entre théorie et pratique. Ainsi, chaque semaine, trois jours sont consacrés à l'école de théorie, c'est-à-dire à des leçons de mathématiques et de dessin qui se passent en salle ; cet enseignement théorique est principalement dédié aux officiers, mais les bas-officiers et soldats qui ont le niveau nécessaire peuvent y être admis. Quant aux trois autres jours ouvrés de la semaine, ils sont dédiés à l'école de pratique qui se déroule sur le terrain, en l'occurrence sur le polygone d'artillerie, créé pour l'occasion aux abords de la ville. Officiers et soldats s'y entraînent toute l'année à servir les pièces d'artillerie, ainsi qu'à l'attaque et à la défense des places fortes.

Somme toute et c'est en cela que l'on peut parler de révolution, l'artillerie devient en 1720 une arme au vrai sens du terme dont tout le personnel, depuis les jeunes recrues jusqu'aux officiers supérieurs, est voué, en permanence, à l'instruction. Et ce qui est particulièrement singulier dans l'armée et la société d'Ancien régime, c'est que l'instruction conditionne effectivement l'avancement des officiers : chaque année, tous les officiers subalternes, depuis les élèves jusqu'aux

---

<sup>23</sup> La marine royale a connu une évolution à peu près parallèle à celle de l'artillerie en matière de formation de ses cadres, les *gardes de la marine*. Mais, de notre point de vue, le système de formation des marins, initialement promu par Louvois, est moins abouti que celui mis sur pied par l'artillerie.

capitaines en second, sont systématiquement soumis à un examen individuel public, en présence du directeur général de l'artillerie. *Mutatis mutandis*, il en va de même pour les bas-officiers et les soldats. Des résultats de ces examens dépend la promotion ou non au grade supérieur ainsi que le déroulement ultérieur de la carrière. Dès 1720, il s'agit bien là d'une vraie méritocratie, qui favorise les talents et dame le pion au favoritisme universellement répandu à l'époque.

Cette révolution ambitieuse reste cependant inachevée, dans la mesure où l'artillerie demeure scindée en deux organismes : le vieux Corps royal qui reste le cerveau de l'artillerie en s'incarnant dans les cinq écoles et le nouveau régiment Royal-Artillerie, bras armé représenté par les cinq bataillons.

### **3.- L'école d'artillerie de Strasbourg**

#### **3.1.- L'organisation**

Comme ses quatre homologues, l'école d'artillerie de Strasbourg, créée à l'été 1720, est une structure très légère qui ne compte, au total, qu'une quarantaine de personnes : une direction, des enseignants et des élèves.

Pour ce qui concerne la direction de l'école, elle se résume initialement à trois postes systématiquement confiés à des commissaires du Corps royal : un « commandant en chef » de l'école assisté d'un commandant en second et d'un commandant en troisième. De 1720 à 1755, quatre commandants en chef, du grade de lieutenant provincial d'artillerie (soit l'équivalent de colonel), se succèdent à la tête de l'école : François de Jaunay met l'école sur pied en 1720 ; après 6 années, il est remplacé par le chevalier Henri Desmazis de Brières ; en 1735, Auguste de Baudoin Dupas, qui a été commandant en troisième puis en second, prend le commandement de l'école qu'il conserve pendant 20 années ; en 1754, il cède la place à Louis Ballard d'Invilliers qui connaît bien l'école puisqu'il a, lui aussi, été adjoint du commandant en chef depuis 1735. Victime d'une intrigue, Invilliers sera remplacé, après deux années seulement, par Arnould de Loyauté.

Evoquer la notion de corps enseignant pour une école d'artillerie du premier XVIIIème siècle paraît prétentieux : il ne se compose, en effet, que d'un seul professeur de mathématiques, généralement tenu par un membre de l'université. Quatre professeurs, dont trois de vieilles familles strasbourgeoises, protestantes de surcroît !<sup>24</sup>, se succèdent de 1720 à 1755 : Jean Henry Herttenstein enseignera pendant 21 ans ; à son décès, en 1741, il est remplacé par Jean George Schertz, auquel succède, en 1746, le horsain Valton, commissaire ordinaire d'artillerie qui a enseigné auparavant à l'école d'artillerie de Perpignan puis à celle de Besançon ; enfin, en 1752, c'est Jean Jérémie

---

<sup>24</sup> En 1720, 35 ans après la révocation de l'Edit de Nantes, les membres de la *religion prétendue réformée* ne sont toujours pas *personnae gratae* dans l'armée royale. En tout cas, ils sont l'objet d'une discrimination que nous pourrions dire négative. Mais Strasbourg vaut bien un poste de professeur, tant il paraît difficile d'y trouver un professeur de mathématiques qui ne soit pas issu de l'Université luthérienne.

Brackenhoffer qui devient professeur, poste qu'il tiendra jusqu'à son décès en 1789. Initialement seul enseignant de l'école, le professeur de mathématiques est épaulé, à partir du milieu des années 1720, par un maître de dessin qui fait, en outre, office de répétiteur de mathématiques. Un certain Harmand assurera ces fonctions jusqu'à la décennie 1760.

Ce sont, enfin, les élèves qui constituent en grande partie l'originalité des écoles d'artillerie. A première vue, leur nombre est limité à quelques dizaines d'individus. Mais il s'agit là d'une vision étriquée des écoles, vision influencée *a posteriori* par notre conception des grandes écoles : en fait, tout bien considéré, chaque école d'artillerie instruit et entraîne près d'un millier d'élèves de statuts fort différents.

- La première catégorie venant à l'esprit est représentée par une trentaine « d'élèves-officiers<sup>25</sup> » qui aspirent au grade de sous-lieutenant ou d'officier pointeur. Ils proviennent pour moitié du régiment Royal-Artillerie (ils sont alors connus sous la dénomination de cadets) et pour l'autre moitié du Corps royal (ce sont alors des volontaires) ; à leur égard, l'école joue le rôle de nos modernes écoles préparatoires.
- Le second contingent est constitué par une trentaine d'officiers-élèves : *cadets* récemment promus sous-lieutenants au sein du bataillon et *volontaires* nouvellement admis dans le Corps royal comme officiers pointeurs, ils suivent ensemble les cours de ce qui ne s'appelle pas encore une école d'application.
- La troisième cohorte d'officiers qui s'instruisent à l'école regroupe des lieutenants et des capitaines en second, ainsi que des commissaires extraordinaires. Plus âgés, ils ont entre 23 et 35 ans, cette vingtaine d'officiers déjà expérimentés se perfectionne en suivant, pendant près d'une dizaine d'années !, des cours de formation continue, notion complètement nouvelle, qui a dû paraître incongrue, sinon obscène, aux officiers militaires traditionnels pour qui « la marque essentielle d'un galand gentilhomme est de ne rien sçavoir. Lire un bon livre, apprendre du grec ou du latin, c'est à leur compte sentir le fils du médecin ou de l'avocat.<sup>26</sup> »
- Mais ce serait une faute contre l'esprit que d'oublier le plus fort groupe d'élèves, constitué par les 800 artilleurs du bataillon, dont une centaine de bas-officiers, 300 canonniers, mineurs et sapeurs expérimentés et 400 jeunes soldats. Ces élèves sont certes concernés principalement par l'instruction pratique, mais il faut bien comprendre que cela signifie,

---

<sup>25</sup> Les termes d'élèves-officiers et d'officiers-élèves, d'écoles préparatoires et d'écoles d'application, de formation continue sont des anachronismes qui appartiennent à notre terminologie actuelle, mais qui ont le mérite de mieux fixer les idées.

<sup>26</sup> Citation de Thomas Pelletier, précepteur du duc de Vendôme, dans *La Nourriture de la Noblesse où sont représentées comme en un tableau toutes les plus belles vertus, qui peuvent accomplir un jeune gentilhomme*, Paris, chez Jean Sara, 1610, p. 18.



pour eux, trois journées d'instruction par semaine, pendant tout leur temps de service. Au demeurant, les promoteurs de la réforme de 1720 considèrent que ce volet de la formation est réellement essentiel pour l'efficacité opérationnelle de l'artillerie.

### **3.2.- L'instruction à l'école d'artillerie de Strasbourg**

Comme les quatre autres écoles d'artillerie, celle de Strasbourg applique assez strictement le plan d'instruction fixé par l'ordonnance du 5 février 1720.

**3.2.1.- L'école de théorie**, principalement dédiée aux officiers, se déroule trois fois par semaine, à raison de 3 heures de cours consacrées aux mathématiques. Il est vrai que la notion de mathématiques recouvre une réalité bien différente de l'acception actuelle, comme le montrent bien les *Cahiers de mathématiques à l'usage de Messieurs les officiers de l'école royale d'artillerie de Strasbourg*, publiés en 1737 par le professeur strasbourgeois Herttenstein. Ce véritable manuel est révélateur de la conception extensive que l'auteur se fait des mathématiques. Il traite bien sûr des trois parties traditionnelles de cette science, l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre. Il ajoute trois livres, respectivement sur la mécanique, l'hydraulique et la fortification, dont on comprend à la rigueur l'utilité pour les artilleurs. A cela, il adjoint encore quatre parties, sur l'architecture civile, la cosmographie, la géographie et le blason, qui nous paraissent hors de propos, mais qui semblent aller de soi au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Sur ces trois heures de mathématiques, sont progressivement venues se greffer deux heures de dessin, matière considérée comme noble dans la mesure où elle contribue à former le « coup d'œil » précieux pour les militaires, particulièrement en vue de la guerre de siège.

**3.2.2.- L'école de pratique** se voit également consacrer trois journées, qui commencent vers 7H00 le matin pour s'achever vers 15H00. Il est remarquable que cette séance pratique, qui se déroule sur le polygone d'artillerie, s'adresse simultanément aux officiers et aux soldats, qui s'instruisent ensemble, chacun à son niveau, à manœuvrer les canons, à les mettre en batterie puis à tirer. Ils s'entraînent également ensemble à la guerre de siège, tant pour l'attaque des places fortes que pour leur défense, en réalisant des tranchées, en effectuant des travaux de terrassement en vue de la protection des canons et en creusant des galeries et des fourneaux de mines. Le processus d'instruction est couronné, pendant l'été, par un simulacre de siège tout à fait réaliste qui permet de mettre en œuvre l'ensemble des savoir-faire acquis au cours de l'année.

### **3.3.- Une économie de moyens remarquable.**

Pour instruire les 900 artilleurs de l'école et du bataillon, les moyens qu'il a fallu mobiliser dans l'urgence en 1720 sont, somme toute, assez modestes.

En ce qui concerne, par exemple, les infrastructures, l'école a largement fait appel aux capacités locales préexistantes. C'est ainsi que la salle de mathématiques a utilisé les locaux de la corporation des francs-bourgeois (sise au 6 de la rue éponyme), puis ceux de la tribu des maçons (9, rue des Juifs). Il a fallu attendre 1736 (voire 1750 ?) pour qu'une salle soit aménagée, aux frais du Magistrat, dans l'arsenal situé près de la place du marché aux chevaux (actuelle place Broglie).

Quant au polygone d'artillerie, situé dans le ban du Neuhof, le terrain d'environ 1 km<sup>2</sup> a été fourni gracieusement par le Magistrat. C'est en revanche le personnel du bataillon d'artillerie qui a mis la main à la pâte pour aménager progressivement les lieux (pas de tir, butte de tir, baraquements, front de fortification...).

S'agissant du logement, le personnel de l'école semble s'être logé en ville, chez des particuliers, tandis que le personnel du bataillon a profité de la caserne de la porte des Bouchers mise, elle aussi, à disposition par la ville.

Au plan financier, l'école n'est pas non plus très onéreuse pour le budget de la monarchie. Le plus gros poste budgétaire est constitué par les appointements de la quarantaine de membres de l'école : en moyenne, cela représente de l'ordre de 17 000 livres tournois par an. A cela, il convient d'ajouter les dépenses extraordinaires (entretien des locaux, achat de matériaux, gages du personnel contractuel, gratifications, etc.) qui représentent, l'un dans l'autre, 2500 livres tournois par an. Bref, l'école coûte de l'ordre de 20 000 livres par an au trésor royal. Comparé aux 240 000 livres nécessaires pour payer la solde du bataillon d'artillerie, c'est bien peu de choses.

\*

Pendant un tiers de siècle, de 1720 à 1755, l'école d'artillerie de Strasbourg et ses quatre homologues de La Fère, Metz, Besançon et Grenoble, ont contribué à l'efficacité de l'artillerie française sur les champs de bataille pendant les guerres de Succession de Pologne (1733-1738) et d'Autriche (1740-1748). A cet égard, la réussite s'explique par la volonté draconienne de la direction de l'artillerie d'imposer à tous le nouveau modèle d'instruction, ses procédures et ses contraintes. Le travail en commun et la réussite opérationnelle ont d'ailleurs permis l'acculturation réciproque, qui n'a pas été sans cahot, du vieux Corps royal et des cinq bataillons du régiment Royal-Artillerie.

Il devenait alors possible de parfaire la réforme de 1720. C'est ce qui a été fait en 1755 par le comte d'Argenson, secrétaire d'Etat de la guerre : tout en poussant le Comte d'Eu, Grand Maître de l'artillerie, à la démission, Argenson a opéré la fusion pure et simple des deux organismes jumeaux, auxquels il a eu l'ambition d'adjoindre également les ingénieurs des fortifications, créant ainsi le Corps royal de l'artillerie et du génie. Projet marqué au coin de l'intelligence mais probablement

prématuré, le nouveau Corps royal ne survivra que trois ans au corporatisme, aux rivalités et aux querelles de chapelle entre artilleurs et ingénieurs. Mais une autre idée originale du comte d'Argenson survivra au divorce de l'artillerie et du génie : une école dite des Elèves est installée, dès 1756, à La Fère pour former tous les candidats à l'épaulette d'officier de l'artillerie. Il s'agit là de l'invention des écoles préparatoires qui perdurent de nos jours. Les cinq « anciennes écoles d'artillerie » resteront malgré tout en service, car leurs fonctions d'école d'application, d'école de formation continue, et d'école pour les troupes conserveront toute leur importance.

Directeur de recherches : M. Antoine FOLLAIN

# **Le syndicalisme dans le Bas-Rhin après 1918 jusqu'à la veille du Front Populaire : Du modèle allemand au modèle français ? Recherches sur une typologie.**

par M. Michel ROTH

---

## **Constats et objectif du mémoire**

Les études sur le syndicalisme -au sens de syndicalisme ouvrier- font souvent référence au concept de « modèle syndical ». C'est ainsi que les historiens du syndicalisme distinguent au tournant des XIXe-XXe siècles un modèle allemand, un modèle britannique et un modèle français. Dans d'autres parties du monde au XXe siècle, on relève par exemple un modèle nord-américain, un modèle soviétique ou encore un modèle yougoslave.

Les bouleversements politiques influent sur les modèles syndicaux : la chute du Mur de Berlin, l'éclatement de l'URSS conduiront les syndicalismes des anciennes démocraties populaires à quitter la Fédération syndicale mondiale (FSM), d'obédience communiste, dont ils étaient membres du temps du bloc soviétique, pour se retrouver de nos jours dans la Confédération Syndicale Internationale fondée en 2006, aux côtés notamment des syndicats nord-américains et ouest-européens.

L'opposition faite encore actuellement entre un syndicalisme allemand présenté comme puissant et acceptant l'économie de marché et un syndicalisme français aux effectifs faibles, réputé politisé et hostile aux réformes renvoie aux origines historiques de ces deux modèles.

Au retour de l'Alsace à la France fin 1918, le syndicalisme alsacien, au terme de 47 années passées sous le Reichsland, rompt tous les liens avec les syndicats allemands pour rejoindre les syndicats français. A partir de l'exemple bas-rhinois, l'objectif de ce mémoire est de tenter de répondre à la question : « du modèle allemand au modèle français ? », la typologie du syndicalisme alsacien ayant été peu ou pas étudiée en tant que telle.

## **Le champ du mémoire**

Le choix du Bas-Rhin est pertinent en ce que sa population salariée à l'époque est sensiblement équivalente à celle du Haut-Rhin (158.000 dans le Bas-Rhin contre 153.000 dans le Haut-Rhin en 1926), ses industries sont variées (pétrole, construction mécanique, textile, industrie automobile,

industrie chimique, etc) et que ce département dispose de plusieurs établissements comptant plus de 2000 salariés (De Dietrich, SACM Graffenstaden, Mathis). En outre, Strasbourg est le siège de plusieurs structures syndicales avec un champ géographique couvrant l'Alsace, voire également la Moselle. Le terme de notre période se situe à la veille du Front Populaire en raison d'une part de la « stabilisation » du paysage syndical intervenue en mars 1936 avec la réunification de la CGT<sup>27</sup>, d'autre part des demandes massives d'adhésions syndicales qui suivent la victoire du Front Populaire. Le triplement des effectifs syndiqués en Alsace entre 1935 et 1937 (de 18.000 à 55.000 dans le Bas-Rhin et de 19.000 à 52.000 dans le Haut-Rhin<sup>28</sup>) ne relève plus d'un éventuel effet de la période du Reichsland, mais plutôt de la nouvelle donne politique en France.

### **Les thèmes de la recherche**

La réflexion sur le modèle de rattachement du syndicalisme bas-rhinois (français ou allemand), en d'autres termes sur sa typologie a été menée autour de trois thèmes : d'abord les courants syndicaux existant (avec leur force et leur audience), puis leur organisation, et enfin leur positionnement vis-à-vis de la politique (expression politique, liens avec les partis politiques).

Il convenait néanmoins au préalable d'examiner deux questions : comparer les modèles syndicaux allemand et français d'une part, faire l'inventaire de « l'héritage du Reichsland » pour le syndicalisme bas-rhinois d'autre part.

On peut résumer ainsi le premier point : tandis que le modèle syndical allemand est réformiste (qu'il soit social-démocrate ou chrétien), doté d'effectifs importants et lié à des partis politiques, le modèle français est idéologique, partisan du renversement du capitalisme, méfiant vis-à-vis des partis politiques et faible en effectifs. A la veille de la guerre de 1914, le syndicalisme allemand rassemble près de trois millions de syndiqués, alors que le nombre estimé de syndiqués français est au mieux de 600.000. Le syndicalisme allemand est riche en permanents et a mis en place un système global de secours aux adhérents<sup>29</sup> ; à l'inverse, le syndicalisme français est pauvre en permanents et ouvertement hostile au mutualisme : ici, jusqu'en 1914, c'est la grande période du syndicalisme révolutionnaire et de la charte d'Amiens. Pour autant, les modèles ont leurs limites : d'une part, le niveau des grèves en France entre 1905 et 1914 n'est pas si éloigné de celui de l'Allemagne, d'autre part les deux syndicalismes accompagneront l'effort de guerre lors du premier conflit mondial, notamment en coopérant avec l'Etat.

---

<sup>27</sup> En mars 1936, la CGT (Confédération Générale du Travail) et la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire) séparées depuis la scission de 1922, se réunifient en une seule confédération ; l'autre centrale syndicale est la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens créée en 1919).

<sup>28</sup> Antoine PROST, *La CGT à l'époque du Front populaire. Essai de description numérique*, Paris, 1964, p.212.

<sup>29</sup> Près de 390 millions de marks versés entre 1891 et 1914.

Sur le second point, le syndicalisme bas-rhinois, qu'il soit d'obédience socialiste ou chrétienne, connaît une ascension plus tardive que dans les autres parties du Reich en raison du régime d'exception introduit par la loi du 30 décembre 1871 sur l'administration de l'Alsace-Lorraine (réquisitions des troupes stationnées en Alsace-Lorraine, perquisitions de jour comme de nuit, interdictions des publications et de réunions ...), régime qui ne sera aboli qu'en 1902 ; en outre, jusqu'en 1905, la constitution d'une association de vingt membres est soumise à autorisation de l'administration, autorisation révocable à tout moment. Si les syndicats sociaux-démocrates ont une influence certaine à Strasbourg à la fin des années 1890, ce n'est qu'en 1902 que se crée une Commission centrale des syndicats d'Alsace-Lorraine (syndicats sociaux-démocrates), suivie en 1907 d'un secrétariat pour ces mêmes syndicats. A la veille du premier conflit mondial, le syndicalisme bas-rhinois est divisé (syndicats sociaux-démocrates et chrétiens), faible en effectifs<sup>30</sup>, de type réformiste, avec de nombreux permanents (syndicats sociaux-démocrates) et dont le champ géographique correspond à celui du Reichsland. A l'exception de ses effectifs, il est plutôt proche du syndicalisme allemand.

### Les sources

Nous avons eu recours essentiellement à deux types de sources : des archives syndicales (pour l'essentiel issues de l'Institut d'histoire sociale de la CGT à Montreuil et des Archives départementales de Seine-Saint-Denis<sup>31</sup>) portant essentiellement sur la CGT et la CGTU pour notre période<sup>32</sup>, et des archives administratives, en particulier le Fonds Valot, du nom du Directeur général des services d'Alsace-Lorraine de 1925 à 1940, entreposé aux Archives départementales du Bas-Rhin<sup>33</sup>. Observons d'une part que les archives syndicales alsaciennes pour cette période de l'entre-deux-guerres sont souvent lacunaires en raison de saisies opérées dans les locaux syndicaux en 1939 sous le gouvernement Daladier<sup>34</sup> et en 1940 par les autorités allemandes, d'autre part que les archives administratives reflètent une vision axée sur les incidences éventuelles de l'action syndicale sur l'ordre public. Pour la période antérieure à 1918, nous avons sollicité les historiens des syndicalismes français et allemand, ainsi que les historiens de l'Alsace pour la période du Reichsland. Pour la partie économique, nous avons notamment eu recours à l'*Annuaire statistique*

---

<sup>30</sup> A cette date, dans les usines soumises au Code du Travail et dans les mines, les syndicats sociaux-démocrates regroupaient à peine 10% des ouvriers du Reichsland, les syndicats chrétiens à peine 2%.

<sup>31</sup> Dans le cadre d'une convention entre le Conseil Général de Seine Saint-Denis et la CGT. Ces archives concernent essentiellement la CGT.

<sup>32</sup> Nos demandes d'accès aux archives de l'organisation chrétienne en Alsace, la FSI (Fédération Syndicale Indépendante) n'ont pas abouti.

<sup>33</sup> Bien entendu, pour l'ensemble de ces sources nous avons recensé les éléments concernant le syndicalisme chrétien.

<sup>34</sup> Pour les syndicats CGT avec présence communiste suite au pacte germano-soviétique.

(*Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle*), publié à Strasbourg en 1932 par l'Office Régional de Statistique d'Alsace et de Lorraine.

### **Première partie : les courants syndicaux bas-rhinois.**

Dès 1919, après avoir rompu tous ses liens avec les syndicats allemands, le syndicalisme bas-rhinois (aussi bien qu'haut-rhinois) va se diviser en plusieurs courants : un courant socialiste, avec l'Union régionale des syndicats d'Alsace-Lorraine (USAL- CGT), un courant chrétien, avec la FSI (Fédération syndicale indépendante) et des organisations non confédérées (comme la Fédération des Fonctionnaires d'Etat et des Instituteurs d'Alsace-Lorraine). Charte d'Amiens<sup>35</sup> d'un côté, doctrine sociale de l'Eglise de l'autre séparent les deux premiers courants. Mais très vite, la CGT va connaître une première scission issue des désaccords qui opposent une majorité et une minorité autour d'une part de sa participation à l'Union sacrée entre 1914 et 1918, d'autre part de l'adhésion à l'Internationale syndicale « rouge », « pendant syndical » de la IIIe Internationale communiste. Pour les majoritaires autour du secrétaire général Léon Jouhaux, la politique de présence de la CGT auprès de l'Etat doit se poursuivre pour permettre des conquêtes ouvrières révolutionnaires, alors que pour les minoritaires c'est une trahison. Pour les majoritaires, l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge signifie la fin de l'indépendance syndicale, le syndicat étant subordonné au parti communiste, tandis que pour les minoritaires, elle seule permettra l'émancipation intégrale du prolétariat. De même, les majoritaires soutiennent l'Organisation internationale du Travail, créée en 1919, considérée comme instrument de progrès social, alors que les minoritaires y voient un nouvel instrument « de la Sainte Alliance des Etats capitalistes », issu de « l'inique traité de Versailles ». En décembre 1921, la scission CGT et CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire, très liée au Parti communiste) est consommée au plan national, ainsi que dans le Bas-Rhin avec une Union départementale CGTU dès 1922. La situation internationale à partir de 1933 conduira ces deux syndicats à se réunifier au plan national en mars 1936. Dans le Bas-Rhin, on observe un processus identique : début 1936, on compte 7 syndicats CGT-CGTU réunifiés (Alimentation, Bâtiment, Bois, Cheminots, Employés, Ouvriers de Fabrique, Employés, Services publics et transport). Ces courants syndicaux distincts se retrouvent dans les secteurs professionnels que nous avons pu étudier : cheminots, métallurgie, P.T.T, le cas des fonctionnaires étant à cet égard particulier, étant observé l'existence d'organisations ne relevant d'aucun de ces trois courants, comme le syndicat national des cheminots d'Alsace-Lorraine, créé en 1928. Plusieurs exemples montrent que l'unité d'action

---

<sup>35</sup> Adopté par la CGT en 1906, ce texte affirme l'indépendance du syndicalisme face aux partis politiques et la vocation révolutionnaire du syndicalisme (émancipation intégrale du prolétariat réalisée par l'expropriation capitaliste). Cf Jean MAGNIADAS, René MOURIAUX, André NARRITSENS, *Anthologie du syndicalisme français 1791-1968*, Editions Delga, Paris, 2012, pp.75-77.

est possible entre syndicats de courants différents (cheminots, fonctionnaires), mais aussi que cette « division » syndicale est utilisée par le patronat (métallurgie).

Nous avons examiné la force de ces courants en deux points : la syndicalisation et l'audience.

L'étude de la syndicalisation (effectifs syndiqués rapportés aux effectifs salariés) demande de tenir compte d'une part de ce qu'en la matière, nous disposons d'effectifs **estimés**, d'autre part du contexte économique et juridique de la période (baisse des salaires pour la période 1918-1925, baisse du nombre de grèves victorieuses après les années 1919-1920, état du droit syndical et du droit de grève pendant notre période – absence de droit syndical dans l'entreprise, licéité du lock-out et du licenciement pour fait de grève, quasi-impossibilité de se syndiquer dans les très petites entreprises, intransigeance patronale). Au plan interprofessionnel, selon les sources officielles<sup>36</sup>, le taux de syndicalisation serait estimé à 21-22% en 1925 et à 14,5% en 1936. Dans les secteurs professionnels, les cheminots sont fortement syndiqués (85% en 1920, 51,6% à la fin de notre période) ; à l'inverse, métallurgie, vêtement, cuirs et peaux sont très faiblement syndiqués. La CGT réunifiée début 1936 regrouperait 17,7% des salariés de l'Alimentation, et en 1935 CGT+CGTU aurait un taux de syndicalisation de 14% dans les services publics. On ne peut donc dans l'ensemble parler ici d'un syndicalisme de masse, ce qui est un élément du modèle français.

L'audience des courants syndicaux a été examinée à travers les grèves, les manifestations du 1<sup>er</sup> mai et les réunions syndicales. Si pour certains conflits l'audience syndicale est non négligeable (métallurgie 1921, Pechelbronn 1923), en règle générale, elle décroît au fur et à mesure du conflit qui débouche sur une reprise du travail votée en présence d'une minorité de grévistes et aux conditions imposées par le patronat (Port du Rhin 1924). Les manifestations du 1<sup>er</sup> mai de la période essentiellement strasbourgeoises restent à effectifs limités (entre 1200 et 3000 personnes<sup>37</sup>), notamment dans le secteur industriel. Pour ce qui concerne les réunions syndicales, l'audience est forte chez les cheminots, quasi nulle pour les métallurgistes, ainsi que pour les dockers et ouvriers du Port du Rhin. On note une mobilisation importante chez les fonctionnaires jusqu'en 1924.

## **Deuxième partie : les questions d'organisation**

C'est ici que le syndicalisme bas-rhinois montre le plus de convergences avec le modèle allemand.

On observe tout d'abord que du point de vue du champ géographique, le syndicalisme bas-rhinois s'intègre le plus souvent dans une structure syndicale Alsace- Moselle correspondant à l'ancien territoire du Reichsland, quelle que soit l'orientation syndicale (Fédération syndicale indépendante -

---

<sup>36</sup> Dossier « groupements syndicaux d'Alsace-Lorraine » de juin 1925, Archives départementales Bas-Rhin 121 AL 1129, rapport Préfecture Bas-Rhin n°1836/34 du 6 janvier 1936, AD Bas-Rhin 98AL684/1.

<sup>37</sup> A l'inverse, 12.000 personnes participent à Strasbourg au cortège CGT du 1<sup>er</sup> mai 1937. AD Bas-Rhin 98 AL 685 Contrôleur général de la Sûreté nationale n° 5411 du 2 mai 1937.



chrétienne, CGTU), y compris au plan professionnel (Cheminots CGTU, Cheminots CGT, ou entre 1920 et 1922 pour les métallurgistes CGT avant scission)<sup>38</sup>.

On constate ensuite que la conception allemande de la grève perdure, à savoir déclenchée par le syndicat, qui selon plusieurs exemples condamne les grèves lancées en dehors de lui. En corollaire, la pratique des fonds de secours du syndicalisme allemand persiste, mais sans que ceux-ci en aient dans le Bas-Rhin l'importance financière existante en Allemagne.

Le recours aux permanents en nombre significatif est également à relever (Fédération des métaux CGT en 1921, Syndicat CGTU des ateliers de Bischheim en 1934, Syndicats CGT réunifiés début 1936, syndicats chrétiens dès 1919), ce qui peut poser des problèmes de financement à ces syndicats (voir supra).

Soulignons enfin que les syndicats bas-rhinois ont une forte autonomie vis-à-vis des syndicats d'outre- Vosges : la Fédération syndicale indépendante d'Alsace-Lorraine (chrétienne) a sa propre trésorerie et son propre barème de cotisation ; à la CGTU, tous les syndicats d'Alsace-Lorraine cotisent directement à la Confédération et non aux Fédérations<sup>39</sup>. Les pratiques linguistiques renforcent cette autonomie.

### **Troisième partie : Syndicalisme et politique**

Dans l'histoire du syndicalisme français, le thème récurrent de la relation entre syndicalisme et politique pose deux questions : celle de l'expression politique des syndicats d'une part, celle des liens entre syndicats et partis politiques d'autre part.

Pour la première, nous n'avons pas trouvé dans nos recherches d'expression politique du syndicalisme bas-rhinois à l'époque du Reichsland, mais elle est peu probable, puisqu'à cette époque les syndicats allemands de tendance social-démocrate reconnaissent au parti social-démocrate l'exclusivité du domaine politique<sup>40</sup>. En revanche, dans la période de fin 1918 à la veille du Front populaire, de nombreux exemples montrent que les syndicats bas-rhinois, qu'ils soient de tendance chrétienne, socialiste ou communiste, abordent des thèmes politiques qu'il s'agisse du communisme, de la Révolution d'Octobre et de la Russie soviétique (syndicat chrétien hostile, CGTU favorable), du gouvernement du « Bloc des gauches » (CGT favorable, CGTU hostile), ou

---

<sup>38</sup> S'il ne s'agit pas ici d'une caractéristique du modèle allemand *stricto sensu*, il y a ici en revanche un héritage incontestable et très significatif de la période du Reichsland que nous avons donc retenu.

<sup>39</sup> Peut-être en raison de l'existence de caisses de secours pour chômage, maladie, décès (cf Syndicat CGT-métaux, section de Strasbourg, janvier 1922 AD Bas-Rhin 121 AL 882 Direction de police de Strasbourg n° D 784 du 31 janvier 1922).

<sup>40</sup> Fin 1905, devant la tension franco-allemande consécutive à l'affaire marocaine, la CGT propose à la centrale social-démocrate allemande une grande manifestation syndicale franco-allemande. Le syndicat allemand répond que la lutte contre la guerre ne relève pas de la compétence syndicale. Cf Jacques JULLIARD, *Autonomie ouvrière. Etudes sur le syndicalisme d'action directe*, Hautes Etudes, Gallimard-Le Seuil, Paris, avril 1988, p. 137.

encore de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine (CGT hostile, CGTU favorable). Il y a ici convergence avec le modèle français.

Pour la seconde, les syndicats bas-rhinois ont gardé la tradition allemande des liens étroits avec les partis politiques (syndicat chrétien avec UPR, CGT avec Parti socialiste, CGTU avec Parti communiste) : cumul de mandats syndicaux avec mandats ou candidatures politiques (Henri Meck pour les syndicats chrétiens, Eugène Imbs pour la CGT, Georges Wödli pour la CGTU), manifestations communes autour d'objectifs communs. Il y aura aussi en 1923 une tentative de liaison organique entre la CGTU et le Parti communiste qui sera en définitive abandonnée, ayant été condamnée par l'Internationale Syndicale Rouge<sup>41</sup>.

### **Conclusion générale**

Qu'en est-il donc de la typologie du syndicalisme bas-rhinois ? La faiblesse de ses effectifs, son audience limitée dans les grèves, manifestations et réunions syndicales<sup>42</sup> ne permettent pas de parler d'un syndicalisme de masse ; si l'on ajoute une politisation importante, il y a là autant d'éléments du modèle syndical français.

Pour autant, ce syndicalisme emprunte beaucoup à une organisation « à l'allemande » : forte autonomie financière, grève restant la prérogative du syndicat, importance des permanents, liens avec les partis politiques. Les pratiques linguistiques renforcent ce particularisme organisationnel. Toutefois, cette organisation n'a pas la puissance financière du syndicalisme allemand, ce qui est un autre élément du modèle français.

Si le syndicalisme bas-rhinois de notre période emprunte donc aux deux modèles, cela n'entraîne pas de coupure avec le syndicalisme français, comme l'attestent par exemple les paiements des cotisations confédérales CGT et CGTU par les syndicats bas-rhinois. Plus généralement, nous n'avons pas trouvé dans notre recherche d'élément témoignant d'une volonté de rupture des syndicats bas-rhinois (toutes tendances confondues) avec les confédérations françaises.

Soulignons enfin que la notion de modèle est elle-même relative : en 1933, le puissant syndicalisme allemand est éliminé à l'avènement d'Hitler. Cinq ans auparavant, la Charte d'Amiens, fondement de l'indépendance du syndicalisme français par rapport aux partis politiques, n'est peut-être déjà plus qu'un lointain souvenir pour l'ancien anarcho-syndicaliste Benoît Frachon, secrétaire de l'Union départementale CGTU de la Loire depuis fin 1924, membre du Comité central du Parti

---

<sup>41</sup> Cf *L'Humanité* du 23 août 1923. On peut considérer que cet exemple renvoie plutôt à la conception léniniste du syndicat subordonné au parti qu'au modèle allemand.

<sup>42</sup> Ce qui n'est pas le cas pour les élections locales pour les organismes de Sécurité sociale, mais le contexte est différent.

communiste en juin 1926 et candidat du Bloc ouvrier et paysan aux élections législatives de 1928 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon<sup>43</sup>.

Directeur de recherches : Claude Muller.

---

<sup>43</sup> Cf Roger BOURDERON, *FRACHON Benoît*, maitron-en-ligne.univ-paris1.fr